



Démission pour rapprochement de conjoint

Par **menaud**, le **16/05/2010** à **16:16**

Bonjour,

Mon ami souhaite démissionner pour un rapprochement de conjoint, nous sommes pacsés depuis septembre 2007.

Je souhaite acquérir un commerce hors département. Quels sont les justificatifs à fournir et a-t-il le droit à ses indemnités d'anciennetés.

Si l'achat du commerce ne se fait pas dans l'immédiat, je sais qu'il faut que je trouve un emploi pour lui permettre de démissionner pour rapprochement de conjoint. Dans ce cas là quels sont les justificatifs à fournir.

Cordialement.

Mme Ménielle Audrey.

Par **julius**, le **16/05/2010** à **22:03**

Bonsoir,

Pour l'employeur, aucun ;

Pour les ASSEDICs, la preuve du rapprochement comme par exemple, la lettre de mutation, la lettre d'achat d'un commerce, etc..

Par **menaud**, le **17/05/2010** à **10:49**

Merci de votre réponse mais va t-il toucher ses indemnités d'ancienneté pour ce type de démission car il a tout de même 10 ans dans cette boîte. Il dépend de la convention collective électronique, audiovisuel et équipement ménager.

Merci.

Mme Ménielle.

Par **julius**, le **17/05/2010** à **17:15**

Lors d'une démission, il n'y a pas d'indemnité légale à verser par l'employeur.
(uniquement les CPs et heures supp. le cas échéant)

Par **menaud**, le **17/05/2010** à **17:27**

Merci pour votre disponibilité et vos réponses.